

III. Annexe - Mesures du PDR - volet opérationnel (à titre indicatif)

| Mesures | Libellé |
|-------------|--|
| mesure 1.1a | Rassembler et diffuser dans chaque plate-forme l'inventaire complet des sites et objets du patrimoine bâti à protéger et établir des recommandations de bonnes pratiques pour assurer leur pérennisation. |
| mesure 1.1b | Identifier, sur la base du recensement architectural cantonal, les bâtiments ruraux et d'alpage à haute valeur patrimoniale et les autres bâtiments dignes de protection qui sont en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques bien identifiés, afin de faciliter leur réhabilitation. |
| mesure 1.2a | Communiquer aux communes des bons exemples en matière d'aménagement, d'équipement et de gestion permettant de protéger la qualité du patrimoine et de la biodiversité. |
| mesure 1.2b | Valoriser et mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux en les reliant par des itinéraires de mobilité douce. |
| mesure 1.2c | Qualifier les portions des cours d'eau et des rives du lac en termes d'usage public et/ou de valeurs écologiques (effectives ou potentielles en cas de renaturation). |
| mesure 1.2d | Etablir un concept nature pour AggloY en tenant compte de sa situation en bout de lac et en lien avec la campagne environnante. |
| mesure 1.2e | Identifier les activités de loisir en plein air d'intérêt régional afin d'anticiper les conflits d'usage. |
| mesure 1.3a | Rassembler l'inventaire du patrimoine naturel, forestier et paysager d'importance régionale et locale, et diffuser de bons exemples pour améliorer sa protection et sa gestion. |
| mesure 1.3b | Accompagner les communes lors des travaux d'amélioration foncière d'une certaine importance, afin de s'assurer de la prise en compte des parcours touristiques, ainsi que des éléments naturels et paysagers identifiés. |
| mesure 1.3c | Fournir un diagnostic global de l'état de la propriété forestière dans le Nord vaudois et mettre à disposition des propriétaires forestiers privés les outils et soutiens existants pour une gestion durable et rationnelle de leur bien. |
| mesure 1.4a | Affiner par plate-forme les échappées paysagères définies dans le Plan directeur cantonal et identifier les échappées paysagères, lacustres et autres points de vue d'importance régionale à préserver. |
| mesure 1.4b | Réaliser une planification agricole, paysagère et écologique de la Plaine de l'Orbe en prolongement du concept paysager et nature d'AggloY. |
| mesure 1.5 | Intégrer les éléments de renaturation et de soutien à la biodiversité dans les projets régionaux de développement. |
| mesure 2.1a | Mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités (SGZA) en conformité avec la LAT et le PDCn. |
| mesure 2.1b | Mettre en œuvre, en coordination avec la stratégie de gestion régionale des ZA, les mesures du « Programme d'actions prioritaires 2016-2019 » de l'ADNV et des programmes futurs. |

| | |
|-------------|--|
| mesure 2.1c | Soutenir les réflexions et les démarches visant à relocaliser les activités génératrices de nuisances, consommatrices d'espace et/ou nécessitant un bon raccordement industriel au rail et au réseau autoroutier à l'extérieur des secteurs centraux d'AggloY. |
| mesure 2.1d | Maintenir le dynamisme économique des sites stratégiques de Chavornay et d'Orbe, en mettant en œuvre les mesures d'accessibilité prévues par l'ESAM et en étudiant le potentiel de densification. |
| mesure 2.1e | Soutenir le développement du Parc Scientifique et Technologique (Y-Parc - PST) et accompagner sa croissance par des mesures d'amélioration de l'accessibilité. |
| mesure 2.1f | Conduire une étude stratégique pour renforcer les entreprises existant dans les centres régionaux périphériques de Vallorbe et Sainte-Croix. |
| mesure 2.2 | Appuyer les démarches visant à soutenir l'innovation technologique (Innovaud, incubateurs...) et à renforcer les synergies entre les centres de formation (HEIG-VD, EPFL, UNIL...) et les acteurs économiques du Nord vaudois. |
| Mesure 2.3a | Permettre le développement du télétravail et des activités tertiaires en soutenant le déploiement de la fibre optique (ou autres technologies futures de transmission de données). |
| mesure 2.3b | Permettre le maintien, voire l'agrandissement d'entreprises compatibles avec le contexte villageois. |
| mesure 2.3c | Etudier la faisabilité économique de la création d'espaces de travail partagés. |
| Mesure 2.4a | Promouvoir les produits agricoles locaux et les initiatives visant leur diffusion, notamment en lien avec les activités touristiques et de loisirs. |
| mesure 2.4b | Faciliter la modernisation des entreprises artisanales existantes en appuyant le regroupement des activités et les synergies avec d'autres secteurs économiques ainsi que l'équipement collectif de création de valeur ajoutée. |
| mesure 2.4c | Soutenir le développement de la filière liée à la truffe. |
| mesure 2.4d | Mettre en place des conditions cadres permettant le développement de la sylviculture et l'installation d'entreprises de transformation du bois local. |
| mesure 2.5a | Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie touristique régionale et décliner des programmes spécifiques par destination. |
| mesure 2.5b | Développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable. |
| mesure 3.1a | Mise en place d'une Conférence régionale "mobilités". |
| mesure 3.2a | Optimiser ponctuellement le réseau ferré structurant, notamment en termes de cadence. |
| mesure 3.2b | Renforcer la desserte du centre local de Croy – Romainmôtier par les transports publics pour satisfaire aux critères du PDCn. |
| mesure 3.2c | Evaluer le potentiel et la faisabilité de liaisons de transports publics plus directes en direction du canton de Neuchâtel et d'AggloY pour le centre local de Concise. |
| mesure 3.2d | Etudier l'opportunité d'améliorer l'accessibilité des zones à la desserte limitée par les transports publics, notamment en lien avec les activités de loisirs et le tourisme. |

| | |
|-------------|--|
| Mesure 3.3 | Améliorer et réaménager les interfaces de transports publics, notamment les gares. |
| Mesure 3.4 | Elaborer des stratégies de mobilité douce communales et régionale. |
| Mesure 3.5a | Aménager les traversées de localité pour maîtriser le trafic routier et les nuisances générées par celui-ci et favoriser la mobilité douce notamment en lien avec les interfaces de transports publics. |
| Mesure 3.5b | Garantir la fluidité du réseau routier, notamment là où passent des lignes de transports publics. |
| mesure 3.6a | Elaboration de politiques de stationnement communales. |
| mesure 3.6b | Faciliter et encourager l'élaboration de plans de mobilité d'entreprise et d'administration publique. |
| Mesure 3.6c | Définir le rôle et le potentiel du covoiturage dans la mobilité du Nord vaudois. |
| Mesure 3.7 | Etablir un schéma directeur régional du transport de marchandises. |
| mesure 4.1a | Maintenir le dynamisme du centre local de Baulmes. |
| mesure 4.1b | Renforcer le centre local de Concise. |
| mesure 4.1c | Consolider la localité de Champagne en vue de confirmer sa fonction de centre local. |
| mesure 4.1d | Renforcer les localités de Croy et Romainmôtier-Envy en vue de constituer un centre local intercommunal. |
| mesure 4.1e | Renforcer la fonction de relai de Donneloye en augmentant les services de proximité et en développant des services publics intercommunaux. |
| mesure 4.1f | Renforcer l'attractivité du centre régional de Chavornay : <ol style="list-style-type: none"> 1. en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics, ainsi qu'en améliorant l'accessibilité à la zone industrielle ; 2. en valorisant les équipements sportifs de qualité existants et en développant un équipement porteur d'une image de marque, en tirant profit de sa situation entre deux centres cantonaux ; 3. en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre ; 4. en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Orbe et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux. |
| mesure 4.1g | Renforcer l'intensité et la vitalité du centre régional d'Orbe : <ol style="list-style-type: none"> 1. en poursuivant la mise en œuvre des études et des politiques sectorielles; 2. en développant l'offre touristique et culturelle ; 3. en renforçant l'offre en services et équipements en fonction de la croissance planifiée ; 4. en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Chavornay et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux. |
| mesure 4.1h | Consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix : |

| | |
|-------------|---|
| | <ol style="list-style-type: none"> 1. en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active ; 2. en renforçant et diversifiant les emplois ; 3. en maintenant les services et équipements de proximité ; 4. en étudiant les possibilités de développement d'une offre TP avec la région de Pontarlier et le Val-de-Travers ; 5. en mettant en œuvre la stratégie touristique Ste-Croix/ Les Rasses. |
| mesure 4.1i | <p>Renforcer et améliorer l'image du centre régional de Vallorbe :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV ; 2. en élaborant une stratégie de diversification des emplois ; 3. en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par exemple sur le thème du feu et de l'eau et des énergies. 4. en développant des infrastructures d'accueil des grottes de Vallorbe, sous réserve du cadre légal applicable. |
| mesure 4.1j | <p>Renforcer le centre régional d'Yvonand :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en renforçant les activités, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA ; 2. en élaborant une stratégie de renforcement de son identité s'appuyant sur son cadre de vie de qualité ; 3. en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre ; 4. en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics. |
| mesure 4.1k | <p>Consolider le périmètre compact d'AggloY et les centralités d'Yverdon-les-Bains (centre cantonal en agglomération) et de Grandson (centre régional en agglomération) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. en renforçant le positionnement d'AggloY dans le réseau de centres au niveau cantonal et national ; 2. en accueillant les habitants au sein de l'agglomération tel que prévu par le Plan directeur cantonal 3. en améliorant la qualité et la fonctionnalité des interfaces de transports publics ; 4. en consolidant les conditions-cadres et le niveau d'équipement d'AggloY pour asseoir son développement économique et contribuer à la réalisation des objectifs du PDCn en matière de vitalités des centres (mesure B11); 5. en valorisant le bassin d'emplois et l'offre en services publics et en renforçant la diversité des commerces de proximité dans l'agglomération; 6. en renforçant l'intensité et la vitalité du centre-ville d'Yverdon-les-Bains en tant que pôle d'expérience urbaine. |
| mesure 4.1l | <p>En coordination avec la mesure D 13 du PDCn, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieures à 800 m² de surface de vente) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre et dans le périmètre compact d'agglomération.</p> |
| mesure 5.1a | <p>Encourager la réorganisation de l'assainissement des eaux usées, en y intégrant les enjeux énergétiques.</p> |

| | |
|-------------|--|
| mesure 5.1b | Préserver les terres noires du Nord Vaudois par l'établissement d'un recensement détaillé des différentes structures de sol et la mise en œuvre de démarches exemplaires |
| mesure 5.2a | Décliner la stratégie Energie 2050 de la Confédération pour la région du Nord vaudois (feuille de route et objectifs). |
| mesure 5.2b | Appuyer l'installation des équipements communaux et intercommunaux de bois-énergie. |
| mesure 5.3 | Sensibiliser les acteurs économiques et politiques aux enjeux énergétiques et de préservation des ressources en diffusant des informations et les bonnes pratiques. |